

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

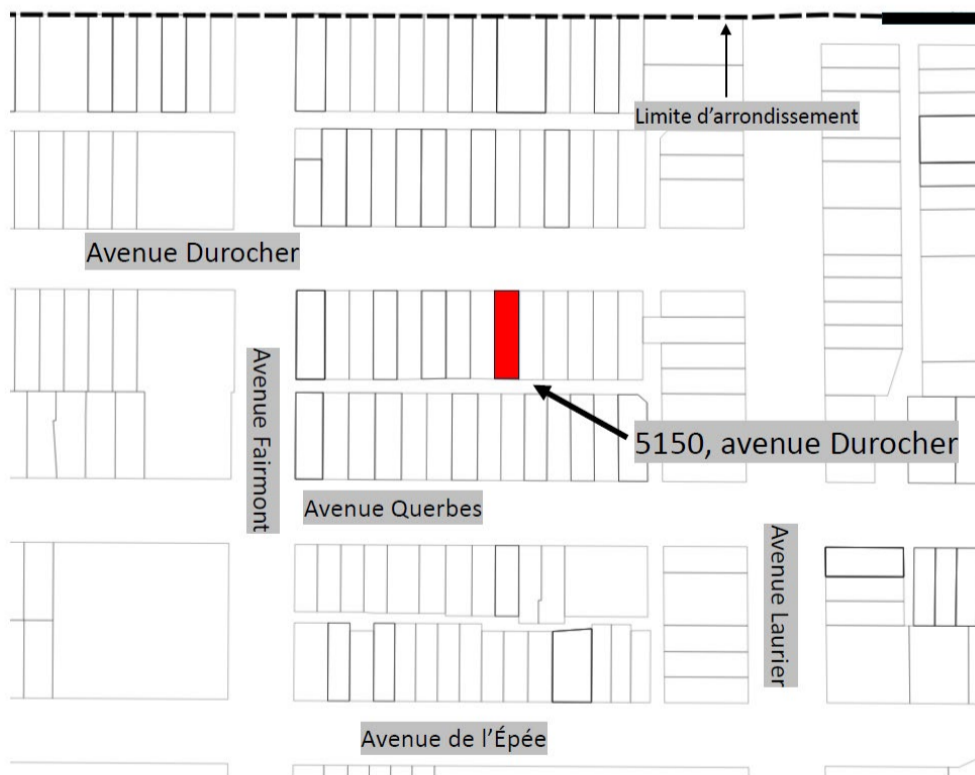
1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets, visant l'immeuble situé au **5150 avenue Durocher** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à omettre l'application de l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) concernant la méthode de calcul de la couverture au sol.

L'article 7.12.1 prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'il n'y a pas de garage, la superficie de terrain prise en compte dans le calcul doit être diminuée de la superficie du stationnement, soit 13,2 m² par case de stationnement requise. »¹

L'immeuble est situé dans la zone RA-14 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivants : RB-15, PA-4, RB-3. L'immeuble en question est localisé sur la carte ci-bas.



2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mercredi, 3 juillet 2024** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

- 3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets au (438) 883-4079.

Montréal, le 18 juin 2024

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate